



Recouvrement de creances mis en demeure de payer une année d

Par **cartaladus**, le **03/04/2009** à **15:41**

bonjour

a la suite de deux mensualités impayées ,régées depuis virgin mobile,a coupée la ligne de mon portable sans préavis et me réclame 293 euros qui correspondent a l abonnement de l année restante du contrat.

j ai reçu dernièrement une mise en demeure d une société de recouvrement me menaçant de saisie sur salaire et etc

quels sont mes droits???????

suis je obligé de payer????

MERCI cordialement

Par **jeetendra**, le **03/04/2009** à **16:09**

bonjour, vous etes en tort, suite à deux mensualités impayés mais régularisées, votre opérateur téléphonique a résilié votre abonnement j'imagine, mais le prorata restant de votre abonnement est à régler aussi auprès de l'opérateur "293 euros restant selon vos dires".

Cherchez un règlement à l'amiable, vous avez une part de responsabilité il me semble, c'est mon opinion personnel, par contre vérifiez bien que l'opérateur téléphonique dispose [fluo]d'un titre exécutoire [fluo]à votre encontre, cordialement